



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022**

Compte-rendu affiché le : 20 décembre 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2022

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance** : Mme Marie BRUNET

**Membres présents** : 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Anne-Lise LANSAQUE, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

**Membres ayant donné pouvoir** : 9

Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Evelyne BRUNET  
M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Linda TABTE pouvoir à M. Grégory BRUNET  
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à M. René SIMILLION  
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Muriel ROBIC  
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Madame Lucile MOREL  
Madame Stéphanie VELLA pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH

**Délibération n°20221214DEL43**

**VIE ASSOCIATIVE**

**Dispositif des Bons associatifs - Attribution de subventions aux associations pour l'année 2022**

**RAPPORTEUR : M. TARIK EZ ZAJJARI**

Mesdames, Messieurs,

Fidèle à ses engagements en faveur de la vie associative, la Ville a décidé d'apporter une aide à ses habitants dans l'accompagnement de leurs adhésions à une activité associative de leurs

Le Conseil Municipal dans sa délibération du 14 avril 2022, a souhaité favoriser la reprise des activités associatives des brondillants et ainsi apporter un soutien aux associations qui les accueilleront en accordant une participation financière pour une adhésion à une association de la commune.

#### Rappel du principe :

Un bon associatif d'une valeur de 15 euros est accordé à tout brondillant de 0 à 18 ans (inclus) pour toute adhésion à une association de Bron (ayant son siège social à Bron) pour la saison 2022/2023.

Ces bons nominatifs ne sont utilisables que par le bénéficiaire.

Un seul bon sera accordé par bénéficiaire.

#### Critères d'éligibilité :

Pour être éligible à ce bon associatif, le bénéficiaire devra :

- être âgé de 0 à 18 ans (inclus),
- faire une demande d'attribution entre le 1er juin 2022 et le 15 septembre 2022, soit sur le site de la Ville via le portail Toodego Sports, soit en se déplaçant auprès de la Direction des Sports et Vie associative,
- fournir le livret de famille,
- fournir une attestation de domicile datée de moins de 3 mois.

#### Utilisation du bon :

Toutes les associations répondant aux deux critères suivants peuvent accepter les bons associatifs :

- avoir son siège social à Bron,
- avoir 2 ans d'existence légale.

La vérification de ces deux critères s'effectue à la date limite de remise des bons par les associations.

En contrepartie de la remise du bon associatif par son bénéficiaire, l'association accorde au bénéficiaire une réduction de 15 € sur le montant de l'adhésion annuelle à l'association.

L'association a jusqu'au 17 octobre 2022 pour déposer les bons collectés auprès du service vie associative de la commune.

Une subvention exceptionnelle correspondant à la valeur des bons associatifs valides déposés par l'association sera alors attribuée à l'association.

#### Restitution des bons collectés :

Un contrôle et une validation des bons associatifs ont été effectués par la Direction des Sports et Vie associative, il convient d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Quantité de bons validés	Montant de la subvention 2022
Académie d'Escrime de Bron	30	450 €

Amicale Laïque de Bron	177	
Arc Club de Bron	5	75 €
Association Sportive Bron Grand Lyon	74	1 110 €
Association Sportive Joliot Curie	5	75 €
Badminton Évasion Bron	26	390 €
Bron Boxing Club	45	675 €
Bron Basket Club	33	495 €
Bron Club - Karaté	8	120 €
Bron Hand Ball	67	1 005 €
Bron Taekwondo	85	1 275 €
Bron Tennis de Table	12	180 €
Bron Vertical	2	30 €
Centre Social et Culturel Gérard Philipe	210	3 150 €
Centre Social et Socioculturel les Taillis	18	270 €
Club Taioma	3	45 €
Comité de Gestion du Centre Aéré de Bron Parilly	10	150 €
École de Musique Harmonie la Glaneuse	20	300 €
Entente Municipale et Sportive de Rugby Bron XV	25	375 €
La P'tite Rustine	3	45 €
Maison des Essarts	15	225 €
Maison de Quartier les Genêts	29	435 €
Maison des Jeunes et de la Culture Louis Aragon	158	2 370 €
Pôle en scène	11	165 €
Racing Club Bron Natation	63	945 €
Sporting Club Bron Terraillon Perle	65	975 €
Safe by Dance	7	105 €
Volley Bron Lyon Lumière	4	60 €
<b>TOTAL</b>	<b>1210</b>	<b>18 150 €</b>

Ces subventions seront versées en une seule fois, à partir du mois de janvier 2023, sur le compte bancaire de chaque association partenaire du dispositif.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations partenaires précitées du dispositif des bons associatifs pour l'année 2022.

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

 SLO

ID : 069-216900290-20221214-20221214DEL43-DE

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**